

Dans les établissements de santé, le salaire net annuel moyen d'un équivalent temps plein s'élève à 26 470 euros en 2013. Pour les professions non médicales, le salaire moyen est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les revenus sont les plus dispersés et qu'ils augmentent davantage avec l'âge.

Le salaire net annuel moyen est plus élevé dans le secteur public

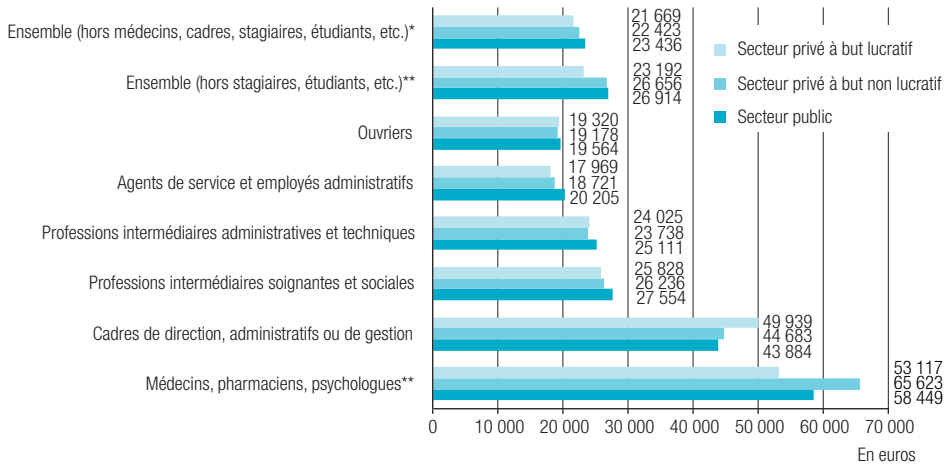
En 2013, le salaire net annuel moyen d'un équivalent temps plein (ETP) s'élève à 26 470 euros : 26 910 dans le secteur public, 26 660 dans le secteur privé à but non lucratif et 23 190 dans le secteur privé à but lucratif (graphique). En euros courants, le salaire net en ETP a augmenté de 0,7 % entre 2012 et 2013 dans le secteur hospitalier dans son ensemble, de 0,6 % dans le secteur hospitalier public, de 0,6 % dans le secteur privé à but non lucratif et de 0,9 % dans le secteur privé. Les différences de salaires moyens entre les différents secteurs s'expliquent en partie par des différences de structures de qualification et de répartitions par âge. Les cadres de direction ont en moyenne des salaires plus élevés dans le secteur privé à but lucratif que dans les secteurs public et privé à but non lucratif. À l'inverse, les professions non cadres et les médecins ont des salaires moyens moins élevés dans le privé que dans le public. Les médecins, pharmaciens, psychologues (hors internes et externes) perçoivent un salaire net annuel moyen de 59 010 euros. Les comparaisons entre secteurs des salaires moyens des médecins sont délicates du fait de la spécificité des modes de rémunération. En particulier, la part des médecins salariés dans l'effectif total des établissements privés à but lucratif est très faible par rapport à celle des deux autres secteurs. En effet, dans les cliniques privées, les personnels médicaux exercent le plus souvent en tant que libéraux et ne sont donc pas salariés. Pour les professions intermédiaires soignantes et sociales, le salaire annuel moyen est

plus élevé dans le secteur public (27 550 euros) que dans les secteurs privés à but non lucratif et à but lucratif (respectivement 26 240 et 25 830 euros). De même, les agents de service et employés administratifs gagnent respectivement 20 210, 18 720 et 17 970 euros dans les secteurs public, privé à but non lucratif et privé à but lucratif. En 2013, la dispersion des salaires, estimée par le rapport interdécile, est de 2,3 dans l'ensemble du secteur hospitalier (tableau 1). Il s'agit du rapport entre le salaire annuel au-delà duquel se situent les 10 % des salariés les mieux payés et celui en deçà duquel se situent les 10 % les moins bien payés. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, c'est parmi les professions les plus qualifiées que les revenus sont les plus dispersés : le rapport interdécile est ainsi de 3,6 parmi les cadres, médicaux ou non, tandis qu'il est de 1,9 pour les autres professions, rapports qui ne diffèrent pas d'un secteur à l'autre. Ces dispersions sont stables d'une année sur l'autre.

Des écarts de salaires selon l'âge beaucoup plus marqués pour les catégories les plus qualifiées

En 2013, un médecin, pharmacien, psychologue ou cadre salarié d'un établissement de santé perçoit, en début de carrière, un salaire annuel compris en moyenne entre 25 760 euros s'il est âgé de moins de 30 ans et 43 130 euros s'il a entre 30 et 39 ans (tableau 2). Entre 50 et 59 ans, il perçoit en moyenne 66 500 euros par an. Cet écart selon l'âge est beaucoup plus marqué pour les personnels plus qualifiés que pour les autres

Graphique Les salaires nets annuels moyens en 2013 par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité



* Y compris personnels non ventilés.

** Hors internes et externes.

Note > La catégorie « non ventilés » n'est pas représentée ici.

Champ > Salariés, France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), hors contrats aidés, hors SSA.

Sources > INSEE, DADS 2013-SIASP 2013, traitement DREES.

Tableau 1 Distributions des salaires nets annuels en 2013

En euros

Déciles	Secteur public*	Secteur privé à but non lucratif	Secteur privé à but lucratif	Ensemble
D1	17 010	15 729	14 963	16 581
D2	18 495	17 523	16 358	18 166
D3	19 866	19 095	17 692	19 579
D4	21 194	20 770	19 179	20 949
Médiane	22 652	22 309	20 740	22 422
D6	24 507	24 042	22 454	24 210
D7	27 252	26 226	24 490	26 737
D8	31 176	29 401	27 180	30 610
D9	38 104	39 119	32 314	37 477
D9/D1	2,2	2,5	2,2	2,3

* Y compris personnels non ventilés.

Note > Hors internes et externes.

Champ > Salariés, France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), hors SSA.

Sources > INSEE, DADS 2013-SIASP 2013, traitement DREES.

salariés de l'hôpital. Ainsi, parmi les professions intermédiaires (soignantes, sociales, administratives et techniques), les salariés de moins de 30 ans gagnent en moyenne 21 640 euros par an, tandis que les salariés âgés de 50 à 59 ans perçoivent en moyenne 31 760 euros. Les écarts selon l'âge sont plus faibles encore pour les agents de service et les ouvriers, de 17 390 euros pour les plus jeunes à 21 330 euros pour leurs aînés. Le salaire moyen des hommes est supérieur de 22 % à celui des

femmes dans le secteur public et dépend en partie des fonctions occupées : les médecins, pharmaciens, psychologues représentent 19 % des postes en ETP occupés par des hommes, contre 6 % de ceux occupés par des femmes. Ces dernières exercent plus souvent des postes de la filière soignante (infirmières, sages-femmes, aides-soignantes, etc.), correspondant aux professions intermédiaires soignantes et aux agents de service, soit 41 % de leurs postes occupés en ETP. ■

Champ

France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), hors le service de santé des armées (SSA) et hors stagiaires, contrats aidés, internes et externes. La présente étude porte sur les établissements dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Définitions

- **Salaire net annuel moyen** : il est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Les calculs sont effectués sur l'ensemble des postes, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les effectifs sont convertis en équivalent temps plein (ETP) au prorata de leur durée de présence et de leur quotité travaillée. Pour chaque poste, les salaires sont pondérés par leur poids en ETP pour le calcul des moyennes. Par exemple, un poste occupé durant six mois à temps plein et rémunéré 10 000 euros compte pour 0,5 ETP, rémunéré 20 000 euros par an. Un poste occupé toute l'année avec une quotité travaillée de 60 % et rémunéré 12 000 euros compte pour 0,6 ETP rémunéré 20 000 euros par an. Le salaire net annuel moyen est obtenu en pondérant les salaires annualisés des postes par le nombre d'ETP.
- **Agents de service ou employés administratifs** : ils incluent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.
- **Professions intermédiaires soignantes** : elles sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux.

• **Professions intermédiaires sociales** : elles sont constituées des assistantes sociales et des éducateurs spécialisés.

Pour en savoir plus

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2015, disponible sur le site Internet de la fonction publique.
- INSEE, 2016, « Les salaires dans la fonction publique en 2014 (premiers résultats) », *Informations rapides*, n° 79, mars 2016.
- Nous ne pouvons pas encore fournir les salaires des agents des hôpitaux publics pour l'année 2014, car les données disponibles sont encore provisoires et ne permettent pas de donner des résultats, ni par profession ni par tranche d'âge.

Sources

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.). Le système d'information des agents du secteur public (SIASP) exploite notamment les informations contenues dans cette déclaration sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent : grade, échelon, indice, etc. Les salaires sont estimés à partir de SIASP pour les hôpitaux publics et des DADS-Grand format pour les cliniques privées.

Tableau 2 Structure des emplois et des salaires nets annuels moyens par tranche d'âges et catégorie socioprofessionnelle en 2013

Tranches d'âges	Médecins, pharmaciens, psychologues/cadres*		Professions intermédiaires soignantes, sociales, administratives, techniques		Agents de service, employés, ouvriers		Ensemble (hors stagiaires)**	
	Répartition des postes (en %)	Salaires net annuel moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaires net annuel moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaires net annuel moyen (en euros)	Répartition des postes (en %)	Salaires net annuel moyen (en euros)
Moins de 30 ans	4,4***	25 761	22,0	21 644	16,2	17 391	17,5	19 881
30 à 39 ans	27,9	43 125	27,0	24 595	22,2	18 849	24,8	24 254
40 à 49 ans	25,6	57 465	24,3	28 795	30,5	19 888	27,4	26 786
50 à 59 ans	28,3	66 504	23,5	31 761	28,3	21 327	26,3	30 198
60 ans ou plus	13,7	70 628	3,1	32 925	2,8	21 914	4,0	42 315

* Hors internes et externes.

** Y compris personnels non ventilés.

*** Compte tenu de la longueur des études médicales, l'âge de début de carrière se situe souvent au-delà de 30 ans pour ces professions.

Champ > Salariés, France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), hors SSA.

Sources > INSEE, DADS 2013-SIASP 2013, traitement DREES.